Réf. Farde e-Assemblées : 2522854

N° OJ : **5**

Projet d'Arrêté - Conseil du 24/04/2023

Objet : Asbl "EYAD - La Maison de Turquie".- Subside : 10.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2023;

Considérant que l'ASBL EYAD - La Maison de Turquie demande un subside de 10.000,00 EUR pour contribuer à la récolte de fonds organisée à Bruxelles qui permettra la construction d'un orphelinat dans la ville de Kahramanmaras en Turquie, fortement touchée par les séismes;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE :

Article 1er.- Un subside de 10.000,00 EUR est octroyé au profit de l'ASBL EYAD - La Maison de Turquie.

Article 2.- Ce montant sera engagé à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2023.

Annexes :